

Délibération n°2018.00045

Enfance - Politique tarifaire - Adoption de nouveaux tarifs - Accueil de groupes au centre de vacances de La Faute-sur-Mer

Séance du 29 mai 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 32

présents : 23

absents représentés : 8

absente excusée non représentée : 1

L'an deux mille dix huit, le 29 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 mai, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI (jusqu'à la délibération 2018.00044), Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR (jusqu'à la délibération 2018.00044), Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Luc MARION (à compter de la délibération 2018.00045), M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO (à compter de la délibération 2018.00045), Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Claire KAHN, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

ABSENTE NON REPRESENTÉE :

Mme Dominique MANIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2018.00045

Enfance - Politique tarifaire - Adoption de nouveaux tarifs - Accueil de groupes au centre de vacances de La Faute-sur-Mer

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Julie MOREL, Conseillère municipale, déléguée à la jeunesse,

Vu la délibération du 10 novembre 2016 fixant les tarifs des classes de découvertes et séjours,

Vu l'avis favorable de la commission Education, sport, culture et vie associative du 15 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 22 mai 2018,

DELIBERE

A l'unanimité

FIXE les nouveaux tarifs d'accueil suivants pour le centre de vacances de la Faute-sur-Mer :

- Accueil d'un groupe associatif ou municipal extérieur à Mitry-Mitry, avec mise à disposition d'un animateur : 45€ / jour / personne
- Accueil de groupe de particuliers (accès aux salles hors bureau, réserve et lingerie) – capacité maximale 85 personnes :
 - Tarif journée ou soirée sans nuitée : 250€
 - Tarifs avec nuitée : 450€+20€ / nuit / personne
 - Tarifs week-end 2 nuitées : 800€+15€ / nuit / personne
 - Caution : 900€
 - Option ménage : 100€
 - Option blanchisserie : 4€ / lit

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CB' with a horizontal line extending to the right.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.